

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre 2024, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 12 novembre 2024
Secrétaire de séance : Christelle RONDEL
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Absents ayant donné pouvoir :
Votants : 12

Présents :

Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Évelyne DESICY – François DUJARDIN –
Maria DE SOUSA ANTUNES – Christophe MARTEL - Christelle RONDEL – Pierre BEAUVERT – Nicole
ESBELIN

Absents excusés : Pierre SOURDILLE – procuration Nicole ESBELIN
Audrey CHABRIER – procuration Hélène SERVAYRE
Bernard EMIREN –
Manon CHABOT

Absents : Alexandre LEFEVRE

Secrétaire de séance : Christelle Rondel

Ouverture de la séance à 18h35

Approbation du PV du 23 septembre 2024 :

Vote : Pour : 12

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut rajouter une délibération concernant la non-application des pénalités de retard relatives à la construction des ateliers municipaux.

Vote : Pour : 12

Ordre du jour :

1. Convention ENEDIS
2. Convention Territoire Energie
3. Ateliers Municipaux
4. Questions diverses

1) – Convention Enedis :

Dans le cadre des travaux relatifs à la traversante, le déplacement d'un coffret électrique s'est avéré nécessaire.

Compte tenu des distances entre le poste de transformation situé rue du Moulin des prés et le futur emplacement du coffret, il est nécessaire d'implanter des postes RMEBT (3) supplémentaires. Le montant des travaux s'élève à 13 780,64HT soit 16 356,76€ TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis

Vote : Pour : 12

2) – Convention Territoire Energie :

Toujours dans le cadre des travaux de la traversante,

Éclairage public : une convention complémentaire à celle de juillet 2024 précédemment signée, s'avère nécessaire pour la fourniture et pose d'une boîte de dérivation (câblage de l'éclairage public), la fourniture et la pose d'un regard supplémentaire pour un montant total de 2 491,5€ HT dont un reste à charge pour la commune de 1 350€.

Il est à noter que Territoire d'Énergie applique les dispositions mises en place au moment de la signature de la première convention (50 % des travaux à la charge de la commune au lieu des 60 % nouvellement appliqués.)

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative à ces travaux.

Vote : Pour : 12

3) Ateliers Municipaux :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché des Ateliers Municipaux, une délibération aurait dû être prise à la fin des travaux indiquant que conformément au CCAP (article 18), de chaque entreprise, une pénalité de 100 € HT peut être appliquée par jour de retard dans l'achèvement des travaux.

Il s'avère que le retard apporté au chantier n'est pas de la responsabilité des entreprises concernées, mais des difficultés techniques rencontrées durant la réalisation de cette opération.

Il demande au conseil municipal d'exonérer, les entreprises qui ont œuvrées à la construction de ces ateliers, de l'intégralité des pénalités de retard dues. Cela permettra la levée de la garantie de parfait achèvement de 5 % qui leur a été retenue.

Vote : Pour : 12

4) – Questions et informations diverses :

- Audrey CHABRIER demande si des personnes sont disponibles le samedi 23 novembre à 09h00 au lycée agricole pour aider à la mise en place de la salle pour le repas des aînés.

Elle demande que les Conseillers répondent à l'invitation pour le repas par mail.

- Les illuminations de Noël devraient être posées la semaine du 18 au 22 novembre 2024.
- Quai de la gare : plaques polycarbonates sur les côtés en cours de finition

- Boulangerie : Installation en début d'année 2025 du nouveau boulanger «Laurent» qui détient déjà une boulangerie à Issoire. Il est prévu une ouverture de 06h30 à 13h et de 15h30 à 19h00, du lundi au dimanche avec un jour de fermeture fixé au mardi.
- Véhicule communal : rachat du véhicule de l'ancienne boulangerie
- Question sur la dératization remontée à Mme ESBELIN par une administrée : Nous allons remonter cette demande à l'Agglo.

A ce jour, l'Agglo mène 2 campagnes de dératization dans les égouts, il apparaîtrait que l'Agglo ne prendrait en charge qu'une seule campagne par an maintenant.

Nous attendons confirmation de cette nouvelle mesure.

A noter, cela ne concerne que les égouts. Dans les propriétés privées, cela incombe aux propriétaires. Les travaux en cours ont certainement pour effet de déranger leur habitat.

Dans le cadre des travaux de la traversante, lorsque l'entreprise sera au niveau de la rue de la Tour, Mme Esbelin demande si celle-ci ne pourrait pas revenir à double sens. Elle propose de conserver le sens unique mais d'indiquer sous le panneau (le temps des travaux) « sauf riverains »

L'ensemble du Conseil est d'accord, cependant, seuls les riverains seront autorisés à utiliser le double sens. Une attention particulièrement sera demandée au stationnement dans cette rue.

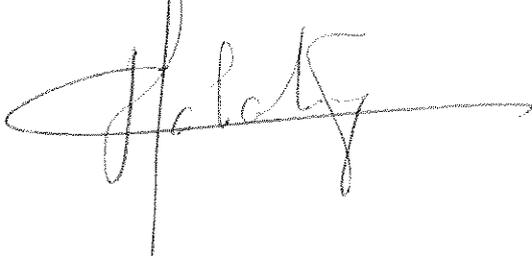
- Mme DESICY indique que les ambulances BEZANGER ainsi que l'entreprise PORTE roulent beaucoup trop vite dans la traverse du village et jusqu'à leurs locaux respectifs.
- Question sur la traversée du village remontée à Mme DESICY : peut-on mettre tout le village à 30 kilomètres à l'heure ?
- Amendes de Police : une subvention dans ce cadre nous a été accordée pour le dossier d'aménagement de sécurité route d'Issoire. Sa réalisation est prévue en 2025
- Mme DESICY en tant que Conseillère municipale indique qu'elle souhaite prendre rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète pour lui présenter sa pétition sur les nuisances sonores dues à l'autoroute.

Réponse du Maire : pour rappel, une servitude relative au classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires a été promulguée par la Préfecture du Puy de Dôme et jointe au Plan Local d'Urbanisme. Un courrier a déjà été effectué à ce sujet au Préfet par la Commune en indiquant qu'une pétition était en cours.

Prochain Conseil le 11 Décembre 2024 18h30

Fin de séance à 19h35

Le Maire :
Gilles SABATIER



La secrétaire :
Christelle RONDEL

